



LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

Abbé Louis-Marie Carlhian

☎ : 06 12 87 41 21

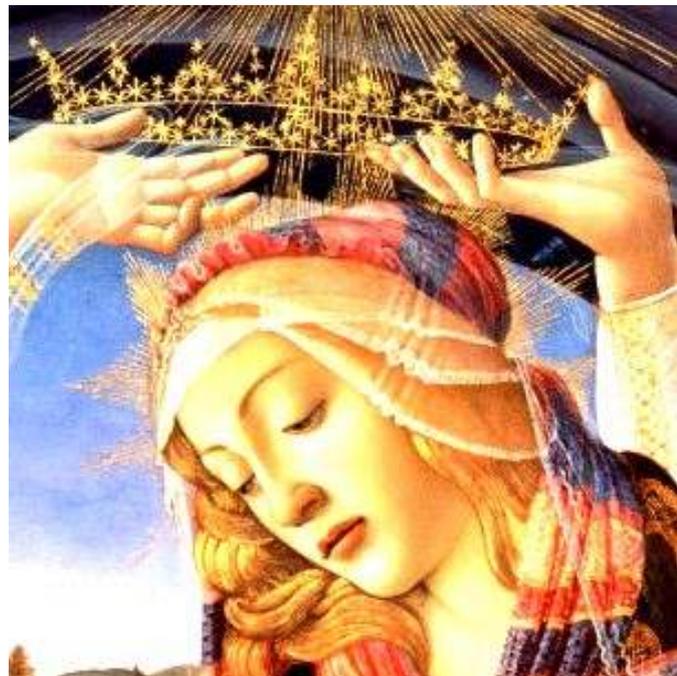
Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Chers Fidèles,

Si nous sentons un peu la routine et la tiédeur s'installer dans notre esprit au début de ce mois de Marie, pensons simplement aux raisons graves et pressantes qui devraient faire partie de nos intentions de prières. Elles sont là justement pour nous stimuler.

En effet notre dévotion à la Très Sainte Vierge Marie devrait être toujours motivée simplement par notre qualité d'enfants de Dieu et de frères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est à dire par notre baptême. Rappelons-nous par exemple que dans ses prédications de



missions paroissiales, Saint Louis-Marie de Montfort prêchait avant tout la fidélité aux promesses du baptême, d'où découlait à la fois comme une qualité du baptisé et comme un moyen d'être fidèle, la « vraie dévotion à Marie », et la volonté de coopérer au « règne de Jésus par Marie ».

Mais la Providence divine, qui connaît nos faiblesses et en tient compte, se sert des événements et des hommes, même ceux qui s'opposent à ses lois, pour nous inciter à faire les efforts exigés par les grâces déjà reçues, et à mériter les grâces futures.

SOMMAIRE

Le Mot du Prieur p. 1-2

La Charte de l'Islam de France
p. 2-3 et 6

Calendrier p. 4-5

Les œuvres mariales
de la Fraternité p. 6-7

Annonces p. 8

Ce bulletin du mois de mai nous invitera donc à asseoir notre dévotion à Marie d'une part sur ses raisons diverses et éternelles, et d'autre part, et en espérant continuer dans le bulletin suivant, sur les raisons tirées de la situation de notre temps, en commençant avec l'exemple de la « Charte de l'Islam de France », où les principes dogmatiques et totalitaires appelés « valeurs de la République » se révèlent comme une doctrine professée et appliquée par nos gouvernants, de sorte que sans avoir aucun effet sur l'islam réel ni sur les musulmans de France, ils seront en revanche invoqués aussi efficacement que possible contre toute expression sociale de la doctrine et des mœurs de la religion catholique, et pour étendre sans limites toutes les négations de l'ordre social chrétien.

Nous voyons donc grandir devant nous la religion de l'homme qui s'élève au-dessus de tout, et prétend régenter le ciel (en contrôlant le climat), la terre (en prétendant la sauver des cataclysmes et des virus), et les hommes (par un contrôle mondial et total de l'activité économique), et donner le vrai bonheur par le simple jeu de l'accroissement des connaissances et techniques humaines appelées « sciences », et des richesses matérielles (plus le PIB est élevé, plus on est heureux), en les « libérant » de l'ordre moral et de toute religion, dont elle se déclare en vérité l'ennemi implacable.

Cette guerre spirituelle et véritable nous met à la fois devant nos responsabilités de chrétiens, et devant notre impuissance devant ceux qui tiennent les rênes de la société civile.

Le mois de Marie et pendant celui-ci la récitation assidue du Rosaire, en particulier en participant à la croisade du Rosaire et ses chapelets continus, est un élément capital d'une stratégie qui assurera à nos faiblesses et à notre impuissance humaine le secours de celle qui nous donnera la force contre ses ennemis, Marie notre Reine.

Abbé Jean-Luc Radier +

La Charte de l'Islam de France

Abbé Hervé Gresland



Le 17 janvier, le Conseil français du culte musulman (CFCM) a adopté sa « Charte des principes pour l'Islam de France ». Cette charte était voulue par le président de la République Emmanuel Macron et elle avait été annoncée au lendemain de son discours aux Mureaux (Yvelines) le 2 octobre dernier, sur le plan de lutte contre les séparatismes. M. Macron ne s'est pas caché de mettre une forte pression sur les autorités religieuses musulmanes pour qu'elles rédigent et signent une charte conforme aux principes républicains, censée affirmer la compatibilité de l'Islam avec la République. Elles se sont donc mises aux ordres, sauf les fédérations turques qui, elles, sont aussi aux ordres, mais du président turc Erdogan...

La charte doit servir de référence au futur Conseil national des imams, chargé d'accorder un label aux ministres du culte musulman. Elle fixe les règles qui devront encadrer le fonctionnement de ce Conseil.

DE BONNES INTENTIONS ?

De fortes tensions, voire un affrontement, existent entre les tendances « modérée » et « intégriste » de l'islam en France, sans compter que chaque composante du Conseil reste très liée à son pays « d'origine » : Maroc, Algérie, Turquie, Egypte... C'est pourquoi la négociation entre les diverses fédérations musulmanes a été houleuse pour aboutir à un texte unitaire visiblement rédigé pour complaire aux souhaits de l'Élysée. Comme le disait l'écrivain Mohamed Sifaoui, au micro d'Europe 1 le 29 décembre 2020, « le CFCM est devenu une sorte de machine à produire des communiqués de circonstance », en tâchant de masquer les divisions profondes en son sein.

Examinons un peu le contenu de cette charte, qui débute par un préambule : « *Nous réaffirmons d'emblée que ni nos convictions religieuses ni toute autre raison ne sauraient supplanter les principes qui fondent le droit et la Constitution de la République.*

Aucune conviction religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire aux obligations des citoyens.

Cette "charte des principes" vise à tracer les va-

leurs à transmettre aux fidèles et à partager avec eux, dans le respect des lois de la république et de l'éthique islamiste. »

Les dix articles de la charte vont préciser cette déclaration d'intention. Nous en citons quelques passages.

Article 1 : « *Les valeurs islamiques et les principes de droit applicables dans la République sont parfaitement compatibles.* » Personne n'en doute, bien sûr. Mais les républicains sont contents qu'on leur présente un papier qui le soutient.

Article 2 : « *Nous exerçons notre mission dans le cadre des principes et règles de la République qui fondent l'unité et la cohésion de notre pays.*

Le principe d'égalité devant la loi nous oblige à nous conformer aux règles communes et les faire prévaloir sur toutes les normes et règles y compris celles issues de nos convictions et/ou de nos interprétations religieuses. »

Remarquons que le texte ne mentionne pas le Coran, qui est intouchable puisqu'il est la loi divine ; il mentionne seulement les convictions et interprétations de chacun.

L'article 3 affirme la liberté de conscience et de religion : il est permis de changer de religion et de renoncer à l'islam. Encore une pieuse déclaration dont on verra ce qu'il en sera dans la pratique. C'est un point dont Jean-Pierre Chevènement, quand il était ministre de l'Intérieur, faisait une condition indispensable ; mais Nicolas Sarkozy avait passé outre quand, occupant le même poste, il avait créé le CFCM en 2003. Pour M. Macron comme pour M. Sarkozy, on se contente des apparences.

L'article 4 affirme le principe d'« égalité Femme-Homme » : « *Nous nous attachons à faire respecter ce principe d'égalité conformément aux lois de la République en rappelant aux fidèles, dans le cadre de notre rôle pédagogique, que certaines pratiques culturelles prétendument musulmanes ne relèvent pas de l'Islam.* » Mais le texte ne nomme aucune de ces pratiques, on ne sait pas de quoi il s'agit. Rien même sur les mariages forcés ou sur l'excision.

L'article 5, pour sa part, incite à la fraternité et rappelle que toutes les formes de discriminations sont des délits pénalement condamnés, citant en exemple « *les actes antimusulmans, les actes antisémites, l'homophobie et la misogynie* ». La charte ne fait pas mention des actes anti-chrétiens : c'est bien étonnant !

L'article 6, spécialement développé, a pour titre « *Rejet de toutes les formes d'ingérence et de l'instrumentalisation de l'Islam à des fins politiques* ».

La charte désigne des exemples précis de l'Islam politique qu'elle condamne ici : le salafisme, les Frères musulmans et le Tabligh (un mouvement islamiste d'origine pakistanaise).

Le point est délicat, car beaucoup d'organisations musulmanes sont proches des gouvernements marocain, algérien ou turc, ou des Frères musulmans, auxquels elles font plus ou moins ouvertement allégeance. Les luttes d'influence entre ces puissances étrangères ont d'ailleurs conduit à établir une présidence tournante à la tête du CFCM (l'actuel président est Mohammed Moussaoui, un

Franco-Marocain). La charte affirme cependant que « *les signataires doivent rejeter clairement toute ingérence de l'étranger dans la gestion de leurs mosquées et la mission de leurs imams* ».

QUELS RÉSULTATS PRATIQUES ?

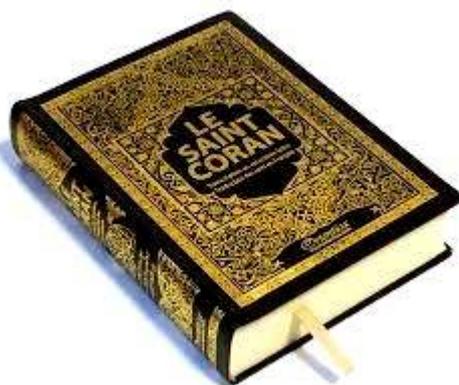
Il n'est besoin que de gratter légèrement le vernis de cette charte, pour remarquer qu'elle est bien verrouillée, et pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce texte est rédigé par une instance dont on sait qu'elle est peu représentative de l'avis de la majorité des musulmans en France. La moitié des lieux de culte musulmans en France – il y aurait environ 2500 mosquées sur le territoire – ne relèvent pas du CFCM.

Ce texte n'est pas l'expression des musulmans français, mais est avant tout le fruit de la volonté politique du président de la République. Cela contrevient aux principes de la laïcité qui interdisent à l'Etat de s'occuper de l'organisation et de la bonne marche des cultes. Perçu comme un oukase venu de l'extérieur, cet engagement n'engagera pas grand monde au sein des musulmans français. Et même si M. Macron était musulman, ce n'est pas un président qui dit le droit en islam.

De plus ce texte est plein d'ambiguïtés, et quand on ajoute à cela la notion de la véracité qu'ont les musulmans vis-à-vis des non-musulmans, on voit que cette charte n'engage à pas grand-chose, et donc ne changera rien. Elle n'a pas de réelle force contraignante, contrairement à une loi.

Le fait que l'une des principales fédérations du CFCM, les Musulmans de France, ex-Union des organisations islamiques de France (UOIF) très liée aux Frères musulmans, ait accepté de signer cette



Mai 2021

PRIEURE MARIE-REINE
195, rue de Bâle
F-68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 44 66 93
Courriel : 68p.mulhouse@fsspx.fr

**CHAPELLE N-D DE LA
SAINTE-ESPERANCE**
37, Rue Pasteur
F-90300 CRAVANCHE

ORATOIRE SAINT-JOSEPH
22, rue Ampère
F-68000 COLMAR

M. l'abbé Jean-Luc Radier, 06 14 77 90 46

M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21

Récitation des litanies de la sainte Vierge Marie à la fin du chapelet

Sa 1^{er}	Saint Joseph, Artisan (1 ^{er} cl.)	1^{er} samedi du mois	10h00 Messe chantée	16h00 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé 17h00 Messe lue	16h30 Office du Rosaire et méditation 17h00 Messe chantée de Saint Joseph
Di 2	4 ^e dimanche après Pâques (II ^e cl.)		10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	7h30 Messe lue 8h30 Grand-Messe	8h15 Messe lue 10h00 Grand-Messe
Premières communions et Professions de foi					
Lu 3	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Alexandre 1 ^{er} , Pape et Martyr et ses Compagnons, Martyrs		17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		
Ma 4	Sainte Monique, Veuve (III ^e cl.)		17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		
Me 5	Saint Pie V, Pape et Confesseur (III ^e cl.)		7h15 Messe lue 15h00 Catéchisme des enfants	Catéchisme des enfants 17h00 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire
Je 6	Férie (IV ^e cl.)		17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		
Ve 7	Saint Stanislas, Evêque de Cracovie et Martyr (III ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois		17h00 Messe lue du Sacré Cœur et acte de réparation 18h00 Chapelet		17h Heure sainte 18h Messe lue du Sacré Cœur
Sa 8	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.)		17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		16h30 Chapelet 17h00 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses
Di 9	Solennité de Sainte Jeanne d'Arc (II ^e cl.) Mémoire du 5 ^e dimanche après Pâques		10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	7h30 Messe lue 8h30 Grand-Messe	8h15 Messe lue 10h00 Grand-Messe Croisade eucharistique à l'issue de la Messe
Lu 10	Saint Antonin, Evêque et Confesseur (III ^e cl.) Rogations		17h00 Chant des litanies des saints et Messe lue 18h00 Chapelet		
Ma 11	Saint Philippe et Saint Jacques le mineur, Ap. (II ^e cl.) Rogations		17h00 Chant des litanies des saints et Messe lue 18h00 Chapelet		
Me 12	Vigile de l'Ascension (II ^e cl.) Mémoire des Saints Nérée, Achillée, Domitille, Vierge et Pancrace, Martyrs (III ^e cl.)	Rogations	7h15 Messe lue 15h00 Catéchisme des enfants	Catéchisme des enfants 17h00 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 17h45 Chapelet 18h00 Chant des litanies des saints 18h30 Messe lue
Je 13	Ascension de Notre-Seigneur (1 ^{er} cl.) Fête d'obligation		10h45 Grand-Messe, <i>pas de confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	7h30 Messe lue 8h30 Grand-Messe	8h15 Messe lue 10h00 Grand-Messe
Ve 14	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Boniface, Martyr		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Sa 15	Saint Jean-Baptiste de la Salle, Confesseur (III ^e cl.)		17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		16h30 Chapelet 17h00 Messe lue



charte qui désavoue les Frères musulmans, n'est pas rassurant.

Pour les minorités intégristes, elle n'aura aucun effet puisque suscitée par un Etat considéré par elles comme *kâfir* (incroyant). Trois des neuf associations membres du CFCM n'ont pas signé le texte (les deux fédérations d'origine turque et l'association Foi et Pratique, d'inspiration indo-pakistanaise). Qu'advient-il de ces associations ?

L'article 10 prévoit comme sanction, en cas de non-respect de la charte, l'exclusion du contrevenant de toutes les instances représentatives de l'islam de France, ce qui n'empêchera nullement un imam de continuer à œuvrer en dehors de cette charte.

Une difficulté de fond est que, pour avoir des relations avec l'islam, les gouvernements français veulent imaginer la religion musulmane à l'image de l'Eglise catholique, comme un ensemble uni, structuré, hiérarchisé... C'est ce qui a poussé à la création du CFCM. Mais c'est une vue de l'esprit.

Pour Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, ce texte est une « esbroufe » qui ne changera rien aux problèmes posés par l'islam politique. De toute cette opération médiatique, Emmanuel Macron sera sans doute, à court terme, le seul gagnant. L'Etat républicain et laïc veut contraindre toutes les religions à se soumettre à ses lois, nous y reviendrons.

Les œuvres mariales de la Tradition



La Fraternité Saint-Pie X s'efforce depuis longtemps de développer des œuvres de spiritualité et d'apostolat sous le patronage de la Très Sainte Vierge Marie. Mais sont-elles toutes connues ? Pour les fidèles qui souhaitent en savoir plus — et bien les distinguer ! — il nous paraît utile de présenter brièvement les principales, tout au moins celles en activité dans le District de France.

LA CONFRÉRIE MARIE REINE DES CŒURS

La Confrérie Marie Reine des Cœurs s'adresse aux personnes qui ont fait la Consécration de soi-même à Jésus-Christ par les mains de Marie, de saint Louis-Marie Grignion de Montfort, ou qui désirent s'y préparer. La consécration mariale de saint Louis-Marie Grignion de Montfort est un renouvellement des promesses du baptême accompagné d'une donation totale et définitive de soi-même à Jésus-Christ par les mains de Marie, et de tout ce que l'on possède dans l'ordre naturel et surnaturel. On s'y prépare pendant 33 jours selon les directives du Père de Montfort. Obligations : 1) renouveler quotidiennement la consécration, ne serait-ce que par ces mots : « *Je suis tout à Vous, et tout ce que j'ai, je Vous l'offre, ô mon aimable Jésus, par Marie votre très sainte Mère* » ; 2) s'efforcer de tout faire en union avec Marie, faisant tout par Marie, avec Marie, en Marie et pour Marie afin de pouvoir plus parfaitement vivre et agir par, avec, en et pour Jésus. Un bulletin mensuel est envoyé aux membres.

Aumônier : M. l'abbé Guy Castelain. Confrérie Marie Reine des Cœurs, Prieuré Notre-Dame du Sacré-Cœur, Le Moulin du Pin, F - 53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf.

Renseignements et contact : 06.38.79.52.73 ou cmrc.fsspx@gmail.com

LA CROISADE DU ROSAIRE

La croisade du Rosaire répond aux demandes de Notre-Dame à Fatima qui, six fois de suite, a demandé la récitation quotidienne du chapelet comme remède à tous les maux actuels. Le Croisé s'engage à dire chaque jour, au moins une dizaine de chapelet, ainsi que la prière suivante demandée par la Très sainte Vierge, le 13 juillet 1917, lors de sa 3^e apparition : *Ô mon Jésus, pardonnez-nous nos péchés, préservez-nous du feu de l'enfer et conduisez au Ciel*

toutes les âmes. Nous vous prions spécialement pour celles qui ont le plus besoin de votre miséricorde.

Aumônier : M. l'abbé Fabrice Delestre.

Contact et renseignements : Croisade du Rosaire
2, rue Courteline, 78500 SARTROUVILLE.
croisadedurosaire@outlook.fr — 06.47.50.13.94

LA CONFRÉRIE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

Notre-Dame du Sacré-Cœur est particulièrement invoquée pour le succès des causes difficiles et désespérées : conversion des pécheurs, ceux surtout qui nous touchent de près ou pour lesquels nous avons particulièrement l'obligation de prier. On peut s'inscrire à la Confrérie pour prier ensemble. Il suffit d'envoyer au siège de la confrérie, au Moulin du Pin, son nom de baptême et son nom de famille, et de réciter chaque jour, matin et soir, l'invocation « Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous ». On peut porter une médaille qui rappelle ces engagements.

Prieuré Notre-Dame du Sacré-Cœur,
Le Moulin du Pin, F - 53290 Beaumont-
Pied-de-Bœuf.

LA CONFRÉRIE DE LA REINE DU PUY

La double fin de la Confrérie est d'honorer Notre-Dame dont le Trône est au Puy (plus ancien sanctuaire marial de France après Chartres, première apparition de Marie en France, et principal sanctuaire marial en France jusqu'aux apparitions de Lourdes, qui est fille du Puy), et de se sanctifier par elle. Dans cet esprit il est demandé simplement la récitation ou le chant de l'Antienne du Puy (le *Salve Regina*) à chaque Angelus et à la fin du chapelet.

Renseignements : M. l'abbé Philippe Godard, 2,
rue de l'Orée du Bois, 27770 Illiers-l'Évêque.

LES RETRAITES MARIALES

Voir en page 8 pour les dates et lieux. Toutes ces retraites sont mixtes, et peuvent donc être suivies en couple.

Retraites à Jésus par Marie : pour découvrir cette voie si simple, si sûre et si parfaite que Dieu nous a donnée pour aller à Jésus : la très sainte Vierge Marie.

Retraites montfortaines : préparation à la consécration mariale et à son renouvellement.

Retraite avec Notre-Dame de Fatima : pour approfondir le message de Notre-Dame lors de sa grande Apparition.

Retraites du Rosaire : pour progresser dans la

contemplation des mystères de la vie de Jésus et de Marie, ainsi que dans la pratique des vertus.

LA MILICE DE MARIE

La Milice de Marie comprend deux catégories de participants :

- les « membres priants » qui s'engagent à réciter le chapelet chaque jour avec quelques prières très courtes ;

- les « membres actifs » qui accomplissent des missions d'apostolat, principalement la distribution de tracts et de médailles miraculeuses en porte-à-porte, mais aussi d'autres actions sous la direction d'un prêtre : visites de malades, aide à des familles en difficulté... Ils assistent à une réunion toutes les deux semaines pour nourrir leur zèle et rendre compte des actions menées.

Les membres permettent ainsi à Notre-Dame de réaliser de nombreuses conversions et retours aux sacrements, dans la mesure de leur abandon à Elle.

Aumônier national : M. l'abbé Jean-Baptiste Quilliard - Milice de Marie
Prieuré Sainte-Anne, 22100 LANVALLAY.
conciliummilitiaMariæ@gmail.com

Informations supplémentaires auprès du Secrétariat national au 04 74 06 66 26.

LA MILICE DE L'IMMACULÉE

A ne pas confondre avec l'œuvre précédente ! Fondée à l'origine par St Maximilien Kolbe, elle cherche la conversion des pécheurs et la sanctification de ses membres. Ceux-ci se divisent en trois classes : « Dans le premier degré, chacun se consacre soi-même à l'Immaculée et cherche à poursuivre le but de la Milice individuellement. (...) Dans le deuxième, des statuts particuliers et des programmes lient ensemble les membres. (...) Dans le troisième, se réalise la consécration sans limites à l'Immaculée » notamment par des vœux religieux. La Milice recommande l'apostolat individuel, la distribution de Médailles miraculeuses et de tracts, et bien sûr l'union à la Très Sainte Vierge dans toute notre vie pour lui servir d'instrument docile.

Nos trois chapelles possèdent chacune un « Coin M.I. » où sont disponibles tracts, inscriptions et Médailles miraculeuses.

Aumônier pour la France : M. l'abbé Guy Castelain. Contact : france@militia-immacolatae.info ou 06 38 79 52 73. Site internet : **m-i.info**



ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants**➤ **Mulhouse**

Mai : 5, 12, 19 et 26

Juin : 2, 9, 16 et 23

➤ **Cravanche**

Mai : 5, 12, 19 et 26

Juin : 2, 9, 16 et 23

➤ **Colmar**

Mai : 5, 12, 19 et 26

Juin : 2, 9, 16 et 23

Croisade Eucharistique➤ **Colmar**

Dimanche 9 mai à 11h30

➤ **Mulhouse**

Dimanche 16 mai à 12h15

➤ **Cravanche**

Dimanche 16 mai à 10h00

Ventes de gâteaux pour les pèlerinages➤ **Les 3 chapelles**

Dimanche 16 mai

Quêtes spéciales➤ **Mulhouse**

Dimanche 23 mai : pour le Prieuré

➤ **Colmar**

Dimanche 23 mai : pour la future façade

Dimanche 2 mai➤ Mulhouse, Cravanche :
Premières Communions

➤ Colmar : Premières Communions et Communions solennelles

Du mercredi 5 mai au jeudi 13 mai

➤ Neuvaine pour les vocations

Samedi 22 mai

➤ Récollecion préparatoire aux Confirmations

Pèlerinage de Pentecôte à Chartres annulé en raison de la pandémie.**Samedi 29 mai**

➤ Cérémonie des Confirmations à Colmar par Mgr Tissier de Malle-rais. Apéritif paroissial en fonction des consignes sanitaires.

Dimanche 30 mai

➤ Cérémonie des Confirmations à Nancy

Dimanche 6 juin

➤ Mulhouse et Colmar, 9h30 : solennité de la Fête-Dieu, Grand-Messe et procession

Mardi 29 juin

➤ Ecône, 9h00 : Ordinations sacerdotales

Dimanche 4 juillet

➤ Pèlerinage du doyenné de Strasbourg au Mont Sainte-Odile

RETRAITES SPIRITUELLES**Saint Ignace Messieurs**

➤ 30 avril-5 mai : Caussade

➤ 3-8 mai : Gastines

➤ 10-18 mai : Caussade

➤ 17-22 mai : Pointet

➤ 4-9 juin : Caussade

➤ 7-12 juin : Gastines

➤ 18-23 juin : Caussade

➤ 21-26 juin : Pointet

➤ 5-10 juillet : Gastines

➤ 5-10 juillet : Caussade

➤ 19-24 juillet : Pointet

➤ 19-24 juillet : Caussade

➤ 31 juillet-30 août : Caussade

➤ 2-7 août : Gastines

➤ 16-21 août : Pointet

➤ 16-21 août : Bitche

➤ 23-28 août : Enney

Saint Ignace Dames

➤ 3-8 mai : Pointet

➤ 7-12 juin : Pointet

➤ 7-12 juin : Enney

➤ 21-26 juin : Gastines

➤ 5-10 juillet : Pointet

➤ 19-24 juillet : Gastines

➤ 2-7 août : Pointet

➤ 9-14 août : Bitche

➤ 16-21 août : Gastines

A Jésus par Marie (mixte)

➤ 3-8 mai : Moulin du Pin

Montfortaine (mixte)

➤ 7-12 juin : Moulin du Pin

➤ 6-11 décembre : Moulin du P.

Pour étudiants (mixte)

➤ 30 juin-5 juillet : Moulin du P.

Jésus notre modèle (mixte)

➤ 26-31 juillet : Moulin du Pin

Avec N.-D. de Fatima (mixte)

➤ 16-21 août : Moulin du Pin

Rosaire (mixte)

➤ 4-9 octobre : Moulin du Pin

Avec Mgr Lefebvre (mixte)

➤ 15-20 octobre : Moulin du Pin

LE MOIS DE MARIE

1) Le chapelet sera récité à l'Oratoire tous les jours du mois de mai par les membres du *Rosaire vivant* à 18h 30 (ou à 18h 00 quand il y a la Messe). Tous les fidèles sont vivement encouragés à prier la « Reine du Très Saint Rosaire » pendant ce mois, à l'Oratoire ou en famille.

2) Comme à chaque mois de mai, la « Croisade du Rosaire » organise, en plus, au niveau national, un « **chapelet continu** ». Les fidèles des trois chapelles sont invités à se relayer de 1/2 h en 1/2 h (en s'inscrivant sur la feuille *ad hoc* affichée à la table de Presse), pour assurer pendant 12h la récitation continue du rosaire, chez soi, où que l'on soit (en pèlerinage, par exemple) ou à la chapelle. Pour les trois chapelles, ce sera le **mardi 25 mai** de minuit à minuit.

INTENTIONS DU MOIS**Croisade eucharistique :**

➤ Remercier la sainte Vierge et obtenir qu'elle soit mieux aimée

Rosaire vivant :

➤ La conversion des pécheurs

CARNET PAROISSIAL

*A été régénéré
par l'eau du Baptême*

Jean-Loup Diminutto, le 4 avril 2021 à Mulhouse, né le 7 novembre 2020.

*Nous prions pour nos défunts
du mois de mai*

À Mulhouse

M. Benoît Heyer, † 2001 à 64 ans

M. Gérard Jaillet, † 2006 à 74 ans

Mme Odile Cartier, † 2018 à 94 ans

Mme Marthe Burgunder, † 2021 à 96 ans

À Colmar

M. Claude Laplatte, † 1991 à 84 ans

Mme Marie-Madeleine Henry, † 1991 à 80 ans

M. Lucien Karcher, † 1991 à 83 ans

M. Joseph Kaestle, † 1992 à 77 ans

M. Lucien Knittel, † 1994 à 64 ans

M. Pierre Aubert, † 2002 à 82 ans

Mme Geneviève Descours, † 2005 à 78 ans

M. Léon Wissler, † 2015 à 88 ans

Mme Marie-Jeanne Meyer, † 2015 à 90 ans

À Cravanche

Mme Jeannine Fluckiger, † 2006 à 72 ans

Mme Marie-Louise Armansin, † 2008 à 88 ans

M. Josée Baume, † 2020 à 82 ans

CONFESSIONS**À Mulhouse**

➤ Le dimanche : voir calendrier

➤ En semaine : pendant le chapelet de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

À Colmar

➤ Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe

➤ En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

➤ 1/2 heure avant toutes les Messes

HONORAIRES**Messe :** 18 €**Neuvaine :** 180 €**Trentain :** 720 €